

COMMUNE DE CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE

Hôtel de Ville
Place Félix EBOUE
97140 CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DES LOCAUX ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Date et heure limites de réception des candidatures et des offres :
Lundi 31 août 2026 A 12 :00

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature	3
1.6 - Renouvellement	3
2 - Conditions de la consultation.....	3
2.1 - Délai de validité des offres.....	3
2.2 - Forme juridique du groupement.....	3
2.3 - Variantes	4
3 - Conditions relatives au contrat	4
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	4
4 - Contenu du dossier de consultation.....	4
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	4
5.1 - Documents à produire à l'appui de la candidature.....	5
5.2 - Pièces de l'offre	6
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	6
6.1 - Transmission électronique	6
6.2 - Transmission sous support papier	7
7 - Examen des candidatures et des offres	7
7.1 - Sélection des candidatures	7
7.2 - Attribution des marchés	7
7.3 - Suite à donner à la consultation	8
8 - Renseignements complémentaires.....	9
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	9
8.2 - Procédures de recours	9

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

Le prestataire assurera **des prestations d'entretien et de nettoyage des locaux communaux** conformément au cahier des clauses techniques particulières.

1.2 - Mode de passation

Le marché est passé en procédure adaptée avec possibilité de négociation conformément aux articles L. 2123-1 1° et R. 2123-1 1° du code la commande publique, sous la forme d'un accord cadre à bons de commande mono attributaire conformément aux articles L.2125-1 1° et R.2162-13 et 14. Conformément aux dispositions de l'article R.2123-5 du code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande mono attributaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Le marché est décomposé en lots comme suit :

Lot	Objet
1	Locaux communaux administratifs et techniques du bourg
2	Locaux communaux administratifs et techniques des sections de Vidon, Tacy, Etang Noir, Petite Anse

Le marché ne comporte pas de tranches.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
90522400-6	Nettoyage et traitement du sol
90900000-6	Services de nettoyage et d'hygiène
90911200-8	Service de nettoyage de bâtiments

1.6 - Renouvellement

Le présent marché est renouvelable.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat et les délais d'exécution du contrat sont fixés à l'article 7 de l'acte d'engagement.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement valant CCP (AE-CCP) et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le cadre de réponse technique (CRT)
- Le bordereau de prix (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- le cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et services (CCAG-FCS 2021), non fourni

Il peut être retiré sur le profil acheteur gratuitement par chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique ou en papier n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Le ou les signataires devront être habilités à engager le candidat.

En cas de groupement, à l'exception de la déclaration de candidature qui sera présentée en un exemplaire, l'ensemble des membres du groupement devront produire les documents ci-après énumérés.

5.1 - Documents à produire à l'appui de la candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Lettre de candidature (DC1)
Déclaration du candidat (DC2)
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner et qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Attestation d'assurance des risques professionnels pertinents

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
La liste des équipements techniques, outillages et matériels dont dispose le candidat pour la réalisation du marché
Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine conformément à l'article 2143-5 de code de la commande publique.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Lorsque le candidat entend s'appuyer sur les capacités économiques d'un autre opérateur au regard des articles R.2142-3 et 4 du code de la commande publique il doit :

- pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.
- pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

5.2 - Pièces de l'offre

Libellés	Signature
L'acte d'engagement valant CCP (AE-CCP) et ses annexes	Oui
Le cadre de réponse technique explicitant les dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution des prestations - Limité à 14 pages ⁽¹⁾	Oui
Les fiches techniques des produits utilisés	Non
Les pièces financières - BPU et DQE	Oui

(1) Les pages supplémentaires ne seront pas prises en compte lors de l'analyse des offres.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est obligatoire et effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.eguadeloupe.com>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT/UTC -04:00) Guadeloupe. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante, dans les mêmes délais indiqués en première page du présent règlement de consultation :

Monsieur le Maire
Secrétariat du DGS
Hôtel de Ville
Place Félix EBOUE
97140 CAPESTERRE DE MARIE GALANTE

Mention obligatoire pour le dépôt de la copie de sauvegarde :

Copie de sauvegarde - Ne pas ouvrir
Prestations de nettoyage et d'entretien des locaux - lot n°
Nom du candidat

Lorsque la copie de sauvegarde n'est pas ouverte par l'acheteur, elle est détruite dès l'éventuel rejet de la candidature ou à l'issue de la procédure.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : excel, pdf.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours conformément aux dispositions de l'article R.2144-2 du code de la commande publique.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à 7 à R.2152-1 à 6, du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière, inacceptable ou inappropriée au regard des articles R.2152-1 et 2 seront éliminées. En cas de négociation, seules seront admises les offres irrégulières ou inacceptables, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Si après demande de précision, l'offre demeure anormalement basse, elle sera éliminée.

Les offres irrégulières pourront faire l'objet d'une régularisation dans un délai de 6 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	45 %

Note = (Montant de l'offre la plus basse/Montant de l'offre à noter) X 100 Le prix sera apprécié au regard du scénario retenu dans le DQE.	
2-Valeur technique basée sur les sous critères ci-après	55 %
2-1 - Les éléments relatifs au process et la méthodologie d'exécution des prestations	35 points
2-2 - Les moyens techniques et humains mis à disposition pour l'exécution des missions, la protection des salariés et notamment les EPI mis à disposition	30 points
2-3 - Les modalités de mise en œuvre des mesures de développement durable relatives à l'aspect social	20 points
2-4 - Les modalités de mise en œuvre des mesures de développement durable relatives à l'aspect environnemental	15 points

Les critères seront notés sur un total de 100 points.

Valeur technique

Chaque sous-critères sera noté selon la méthode suivante :

- 0% des pts : Absence d'information
- 10% des pts : insuffisant
- 30% des pts : passable
- 50% des pts : moyen
- 80% des pts : correct
- 100% des pts : excellent

L'offre ayant la note globale la plus élevée sera considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée car considérée comme non cohérente.

Après un premier examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager une négociation avec les candidats ayant présenté les offres les mieux classées au regard des critères d'attribution définis au présent règlement de la consultation. Sous réserve d'un nombre suffisant d'offres, la négociation sera menée avec les cinq candidats les mieux classés.

Les candidats admis à négocier seront invités simultanément, par l'intermédiaire du profil d'acheteur, à participer à la négociation. L'invitation précisera les modalités pratiques, le calendrier prévisionnel, les éléments devant éventuellement être précisés ou améliorés ainsi que le délai imparti pour remettre une offre modifiée ou finale.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat ou le groupement produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.eguadeloupe.com>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de la Guadeloupe

34 chemin des Bougainvilliers

Cité Guillard

97100 BASSE TERRE

Tél : 05 90 38 49 00

Télécopie : 05 90 81 96 70

Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr

Site internet : <https://telerecours.fr>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.